

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3068)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 92

présenté par

M. Tardy, Mme Duby-Muller et M. Saddier

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les raisons pour lesquelles les exploitants de salle ou les installateurs d'équipements de projection devraient transmettre les certificats de ces équipements au CNC ne sont pas précisées ni établies.